

WWW.SNALC.FR - #1426 - 22 FÉVRIER 2019 - 14 €



LA QUINZAINNE UNIVERSITAIRE

LE MAGAZINE MENSUEL DU **snalc**

STOP LA COM'!

De l'école au supérieur



LA QUINZAINE UNIVERSITAIRE

#1426 - MARS 2019

04 VIE SYNDICALE

04 ► CONSULTATION SNALC : LES RAISONS DE LA COLÈRE

06 GESPER

06 ► NOMINATIONS ET MUTATIONS EN CPGE
COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DE FÉVRIER 2019

07 ► RÉMUNÉRATION : LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS À LA REMORQUE DE L'OCDE

08 PÉDAGOGIE

08 ► ÉCOLE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX : ATTENTION, (GROS) DANGER !

► VERS UN BAC CORRIGÉ SUR ORDINATEUR ?

09 ► MAIS... QUEL RAPPORT !?

10 ► LA FABRIQUE DOGMATIQUE DES PROGRAMMES D'EPS

12 VIE SCOLAIRE

12 ► LOI BLANQUER : NOS DÉPUTÉS N'ONT-ILS RIEN D'AUTRE À FAIRE ?

► ACADÉMIES : FUSION ET CONFUSION

13 ► DE L'USAGE ABUSIF DU MOT « BIENVEILLANCE » DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

15 BULLETIN D'ADHÉSION

NE L'OUBLIEZ PAS !



Du 26 février au 8 mars 2019 : tenue au ministère des commissions (FPMN, CAPN) relatives au mouvement inter-académique.



12 mars 2019 : CAPN relative à l'avancement accéléré d'échelon des professeurs agrégés.



13 mars : CAPN relative à l'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés des candidats relevant de la 29^{ème} base.



A partir du 11 mars et pour une période de 2 à 3 semaines (calendriers variables selon les académies) : saisie sur SIAM des vœux des candidats au mouvement intra-académique.



16 avril : CAPN relative à l'accès à la hors classe des professeurs agrégés relevant de la 29^{ème} base.

CONGRÈS NATIONAL D'ÉLECTION

Du 15 au 19 avril 2019 à Bordeaux, sont à élire :

- 1 président;
 - 3 vice-présidents;
 - 1 trésorier;
 - 1 administrateur général;
 - 10 secrétaires nationaux pour les secteurs : pédagogie; gestion des personnels d'enseignement
- et d'éducation; premier degré; communication et développement; enseignement professionnel; personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux; EPS; conditions de travail et climat scolaire; contractuels; supérieur.
 - 5 membres du BN.

Candidatures à envoyer avant le 15 mars 2019 en LRAR à l'adresse : SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SNALC APPELLE À LA GRÈVE AU MOMENT DES EXAMENS

Suite à la large consultation de ses adhérents, le **SNALC** dépose un préavis de grève ce lundi 25 février, qui court jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nos collègues exigent **une revalorisation des grilles et une augmentation des primes** pour l'ensemble des professeurs du premier et du second degrés et des CPE.

Nos collègues exigent **l'arrêt de la réforme du lycée** général, technologique et professionnel, et **un réel dialogue social** du ministère avec les organisations représentatives.

Le **SNALC** soutient l'ensemble des ini-

tatives locales telles que les démissions collectives de la fonction de professeur principal.

Le **SNALC**, qui constate l'inefficacité des journées de grève « classiques », appelle **une nouvelle fois à la grève au moment des examens** et met en débat auprès de l'ensemble des organisations syndicales représentatives la question de ses modalités (TPE, CCF, épreuves de langue vivante, épreuves terminales, surveillances, corrections...).

Le **SNALC**, syndicat représentatif, protégera les personnels dans l'action, qui seraient soumis à des pressions ou à des menaces. ■



www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS
Toutes nos coordonnées : www.snalc.fr/national/article/121

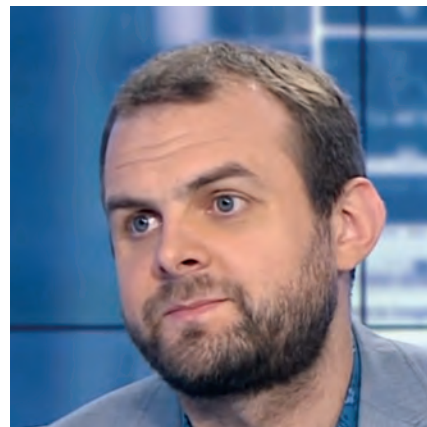
Supplément "Mutations intra-académiques 2019" joint à ce numéro.

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugerard s.a.**(61), labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

STOP LA COM' !



Aujourd'hui, se référer à ORWELL pour analyser la communication politique se situe quelque part entre le cliché et l'évidence. On privilégie l'efficacité médiatique. Que les contenus réels soient parfois très éloignés des mots employés va de soi. « La guerre, c'est la paix ». « L'ignorance, c'est la force »... Une perte de pouvoir d'achat, c'est une revalorisation. Une fusion d'académies, c'est de la « proximité ». La bienveillance, c'est la malveillance. Bref : la méfiance, c'est la confiance.

Nous n'avons certes pas attendu Jean-Michel BLANQUER pour voir le ministère de l'Éducation nationale se transformer en ministère de la communication. Mais il faut avouer qu'on a franchi un cap depuis son arrivée. Ainsi, on n'a pas hésité l'an dernier à auditionner les syndicats représentatifs pour préparer le dossier de presse de la réforme de la voie professionnelle. Aucun projet de texte n'a été soumis à l'époque : juste de la com'. Les textes arrivent après.

C'est qu'il faut être connecté 24h/24 pour suivre les nouveautés de la politique éducative. Une visite, une annonce. Une radio, une nouveauté. Nous commençons à nous demander si nous sommes les seuls à découvrir la politique menée au fil des interventions médiatiques, et si les services du ministère eux-mêmes ne se retrouvent pas, parfois, dans une totale improvisation.

Un exemple parmi d'autres : la demi-heure d'art oratoire en troisième. Une belle annonce, interministérielle, vive les vertus du théâtre, vive la culture. À l'arrivée ? Rien. Aucune mise en place à la rentrée prochaine. Le ministre a tout simplement menti. Mais, ce n'est pas grave : on envisage déjà de faire commencer les cours plus tard ! Et de mettre du sport l'après-midi ! Il n'y aura donc plus de temps pour faire cours, mais on s'en moque : la com' est belle. Ça débat, ça discute, ça occupe le terrain. On voit très bien que l'objectif non avoué, c'est de réduire les

vacances, mais la communication passe mieux quand on parle de sport.

À l'arrivée, nous sommes noyés dans un flot de discours et de réformes, à tel point qu'il est difficile de suivre. Ça peut passer pour du volontarisme. Ça peut aussi très vite ressembler à une façon de déguiser la politique menée. C'est bien beau de communiquer sur « les savoirs fondamentaux », mais moins quand le résultat est la fusion du primaire et du collège. Les savoirs fondamentaux sont juste là pour renforcer l'image républicaine du ministre. Mais l'objet réel, c'est l'école du socle, c'est la vieille lune du corps unique. C'est le cycle CM1-CM2-6^e poussé à son extrême. C'est la même politique avec un masque d'Arlequin : on parle uniforme, on poursuit l'autonomie. On parle de 120 parcours au lycée : on ne donne pas les heures pour. On parle savoirs fondamentaux et on recule la place du concours pour le rendre encore moins centré sur la maîtrise des savoirs disciplinaires.

Les adhérents du SNALC le disent majoritairement, enquête à l'appui : cette politique pose de sérieux problèmes. On ne peut pas imposer des heures supplémentaires mal payées en faisant passer ça pour une mesure salariale. On ne peut pas parler de « protocole d'accompagnement » des collègues de gestion administration quand il s'agit de leur appliquer le cas général, c'est à dire, essentiellement de la carte scolaire. On ne peut pas vanter l'inclusion en mettant en place les PIAL, pôles qui servent à réduire les coûts au prix d'une dégradation des conditions de travail des AESH et du suivi des élèves.

Il faut arrêter de mentir aux gens. Parce que ça les épuise et que ça les décourage. Parce qu'ils ne croient plus en rien après. Et parce qu'on n'a jamais obtenu la confiance de qui que ce soit en montrant qu'on le prenait pour une buse. ■

*Le président national,
Jean-Rémi GIRARD
le 22 février 2019*

CONSULTATION SNALC : LES RAISONS DE LA COLÈRE

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

Lorsque Jean-Michel BLANQUER remplaça Najat VALLAUD-BELKACEM, quelque espoir fut permis. Le discours allait dans le bon sens et le dialogue, qui avait été précédemment impossible, se renouait. Depuis, le ministre arrivé en annonçant qu'il ne ferait pas de grandes réformes a eu le temps de passer à l'action. Et le SNALC s'est clairement positionné. Il est prêt à agir. Mais notre syndicat, loin de tout dogmatisme, tenait à consulter ses adhérents avant d'entreprendre quoi que ce fût. Voici les résultats de cette consultation.

LE JUGEMENT EST SÉVÈRE

En un peu moins de deux ans, mais avec de nombreuses transformations effectuées, nos adhérents se sont fait une opinion. Et, sur l'ensemble de l'œuvre de Jean-Michel BLANQUER, le jugement est plutôt sévère (58% d'avis négatifs). Les rares points positifs – programmes de collège, relatif retour sur la réforme du collège, possibilité offerte de revenir sur la réforme des rythmes et soutien affiché (sans moyens) aux langues anciennes – ne pèsent pas lourd face aux profondes mutations mises en place. Et la manière de faire n'améliore sans doute rien. Certes, l'on est loin de la morgue affichée lors de la précédente mandature. Mais, la communication ne passe plus. Le discours est positif. Il est à des années lumière des actes. *Voir diagramme 1 « Jugement Global ».*

LES POINTS CENTRAUX DE LA CRISPATION

La réforme de la voie professionnelle, les

familles de métiers et le mixage des publics, ne conviennent qu'à 6% des collègues interrogés. *Voir diagramme 2 « Réforme de la voie professionnelle ».*

Le mécontentement est encore plus évident en ce qui concerne le lycée général et technologique. Le SNALC avait proposé un Lycée de Tous les Savoirs où les élèves auraient pu s'épanouir et se former et dans lequel chaque discipline aurait trouvé son compte. La suppression des filières était souhaitable et réalisable. Mais pas dans de telles conditions. C'est sans doute ce qui explique le rejet de 71% des collègues. *Voir diagramme 3 « Réforme du lycée : jugement des collègues concernés ».*

Mais la colère n'a pas que des fondements pédagogiques. Ces considérations sont même minoritaires, ne comptant que pour 8% des collègues interrogés. Ainsi, la plus grosse attente a forcément à voir avec le salaire [Diagramme revendications]. Le déclassement des enseignants n'est en rien un sentiment comme l'on

peut parfois l'entendre. Il s'agit d'un fait.

Ainsi, lorsque le ministre prétend entendre les enseignants et vouloir rendre à notre métier son attractivité, il n'est pas étonnant que cela suscite quelque espoir. Mais de l'espoir naît la déception. Et la réponse que M. BLANQUER apporte aux préoccupations salariales n'est pas satisfaisante. Forcer les professeurs à « accepter » une deuxième heure supplémentaire relève de l'ineptie la plus totale. Nos adhérents sont logiquement très majoritairement contre. 78% disent non, alors que seuls 11% y voient du positif. *Voir diagramme 4 « Revendications et préoccupations ».*

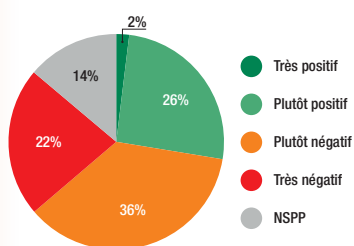
En réalité, les attentes des professeurs sont assez claires. Et, la nécessaire revalorisation qu'ils demandent ne passe pas par les HSA ou des primes assujetties à quelques missions effectuées comme le laisse entendre un récent rapport de l'IGEN. Ils demandent massivement qu'elle passe par une hausse de la grille indiciaire. *Voir diagramme 5 « Quelle forme d'augmentation ? ».*

L'on voit qu'en moins de deux ans, le ministre de l'Éducation nationale, qui, au regard des errances connues précédemment, pouvait susciter des espoirs, voit ses choix largement critiqués par les adhérents du SNALC. Et nous ne saurions trop lui conseiller de changer son fusil d'épaulé.

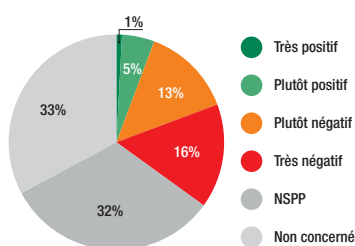
LE SNALC ET SES ADHÉRENTS PRÊTS À L'ACTION

Le SNALC aime assez peu les grèves d'un jour qui permettent à notre ministère de réaliser des économies et à certains de se pousser du col en se trouvant fort beaux en ce miroir. Si le SNALC entre en action, il entend que cela ait un sens. Lorsque les négociations deviennent inutiles, il faut de vrais moyens de pression. Et c'est exactement ce que nous disent

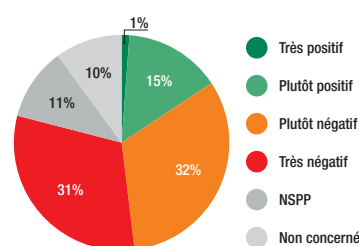
1. JUGEMENT GLOBAL



2. RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE



3. RÉFORME DU LYCÉE : JUGEMENT DES COLLÈGUES CONCERNÉS





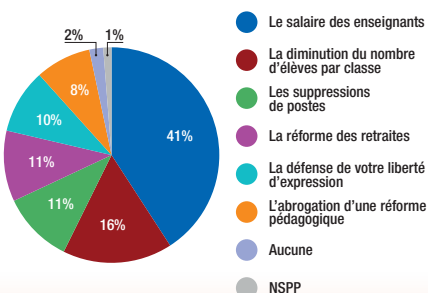
nos adhérents. Seuls 13% sont en faveur des grèves d'une journée. Ils sont plus nombreux à concevoir des actions ne leur faisant pas perdre de salaire, comme les actions effectuées le week-end (21%). Cependant, il apparaît clairement que si le mode d'action est considéré comme porteur, ils sont prêts à perdre de l'argent. C'est ce que montrent les 32% en faveur

d'une grève au moment des examens et les 14% qui iraient jusqu'à se mettre en faute par rapport à l'obligation de suivi. Près de la moitié de nos adhérents se montrent enclins à utiliser des moyens d'action radicaux. **Voir diagramme 6 « Moyens d'action ».**

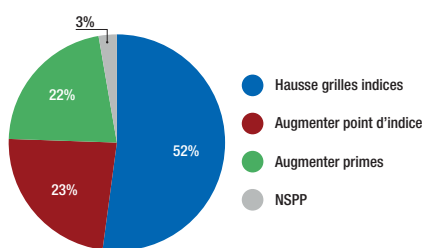
Le SNALC a déjà proposé ce mode de

combat. Lors de la réforme du collège, il n'avait pas été suivi par les autres organisations. Le SNALC va déposer un préavis de grève pendant la période des examens (voir communiqué page 2). Il espère que cette fois, il sera fait fi des bisbilles syndicales. L'enseignement que nous dispensons, nos conditions de travail, notre métier même, sont en jeu. ■

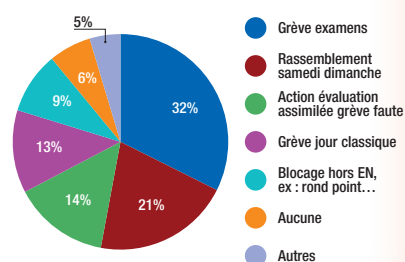
4. RÉVENDICATIONS ET PRÉOCCUPATIONS



5. QUELLE FORME D'AUGMENTATION ?



6. MOYENS D'ACTION





NOMINATIONS ET MUTATIONS EN CPGE

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DE FÉVRIER 2019

Par les commissaires paritaires SNALC chaire supérieure

POUR TOUTE QUESTION SUR LES CPGE, UNE SEULE ADRESSE : PREPA@SNALC.FR

Les commissaires paritaires du SNALC ont d'abord demandé des éclaircissements au sujet du décret qui doit instituer l'échelon spécial d'accès à l'échelle lettre HEB pour les professeurs de chaire supérieure puis ont attiré l'attention de la DGRH sur certains points lors d'une déclaration dont voici les grandes lignes :

- Différence de traitement entre les professeurs de chaire supérieure et les agrégés hors classe enseignant en CPGE pour l'accès à l'échelle lettre : le SNALC demande l'augmentation du nombre des capacités de promotion.
- Effets de la réforme du lycée sur les CPGE et inquiétudes autour des filières BCPST, ECE, ECS : le SNALC demande au ministère de sortir du silence à ce sujet et d'autoriser trois spécialités en Terminale.

Le ministère a répondu à notre interrogation sur le décret de création de l'accès à la HEB pour les professeurs de chaire supérieure. Le décret devrait finalement paraître avant la CAPN du printemps et on devrait enfin sortir de la situation

ubuesque qui obligeait les collègues à réintégrer le corps des agrégés pour accéder aux derniers échelons de rémunération. Nous serons vigilants à sa parution.

DÉROULEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL

Nous voudrions expliciter le déroulement de ce groupe de travail consacré au mouvement spécifique national en CPGE. Les Inspecteurs Généraux en charge du mouvement dans chaque groupe (souvent le Doyen ou la Doyenne) se succèdent durant deux jours à la fin de janvier ou au début de février et exposent leurs propositions de mutations et nominations pour la rentrée suivante. Les commissaires

paritaires « chaires supérieures » et agrégés siègent et exercent leur fonction de contrôle et de conseil. Durant l'examen des propositions de l'Inspection Générale, certaines erreurs sont pointées et si possible corrigées, les situations des collègues sont explicitées et mises en regard les unes avec les autres, des demandes d'éclaircissement sont formulées sur la nature des postes ou des profils. On n'examine donc pas l'ensemble des dossiers et demandes qui ont été présentés pour un seul et même poste. Nous travaillons donc à partir du projet de l'Inspection Générale. Ensuite, dans un deuxième temps, les représentants de tous les syndicats interrogent l'Inspection Générale sur les cas de certains collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction ou qui désirent avoir une information sur l'avis que l'Inspection porte sur leur dossier.

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER !

Il faut aller très vite et être efficace. Voilà pourquoi nous demandons aux collègues de nous faire parvenir à l'adresse prepa@snalc.fr les documents qui nous aident à synthétiser les dossiers des collègues pour les présenter en cas de non satisfaction de la demande. Ces pièces doivent être les mêmes que celles qui parviennent à l'Inspection (CV, lettre de motivation, dernier rapport d'inspection, rappel des vœux géographiques); nous demandons en plus la fiche syndicale de suivi (<http://snalc.fr/national/article/77>) qui nous permet de travailler plus efficacement. Compte tenu du rythme très soutenu, ces pièces sont pour nous essentielles : merci de nous les adresser courant novembre, décembre ou même janvier afin de nous laisser le temps de les étudier.

Nous acceptons de renseigner tous les collègues qui nous sollicitent, syndiqués au SNALC ou non, mais nous tenons à rappeler que le SNALC vit des cotisations de ses adhérents. Nous remercions également les collègues qui ont adhéré à la suite du suivi de leur dossier et qui nous adressent leurs remerciements. Soutenez notre action en adhérant ! ■

POUR LE COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ MATIÈRE PAR MATIÈRE, **CONSULTEZ LE SITE :**

www.snalc.fr/national/article/4390/

Pour l'accès au corps des professeurs de chaire supérieure ainsi que pour la promotion à l'échelon spécial, pensez à envoyer votre dossier et votre FICHE DE SUIVI au printemps.

Pour des INFORMATIONS PERSONNALISÉES sur le mouvement en CPGE (1^{ère} nomination, mutation, accès à la chaire supérieure, suivi de carrière), contactez vos collègues enseignant en CPGE et commissaires paritaires « chaires supérieures » SNALC à l'adresse : prepa@snalc.fr ■

RÉMUNÉRATION : LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS À LA REMORQUE DE L'OCDE

Par **Anne MUGNIER**, présidente du SNALC
Grenoble et membre du Bureau national

En septembre 2018, l'OCDE a publié son rapport annuel « Regards sur l'éducation », qui compare les systèmes éducatifs de ses membres. Et comme chaque année, les médias se sont saisis de l'occasion pour se demander si les enseignants français, dont le niveau de rémunération est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, sont réellement mal payés. En effet, il est toujours tentant d'essayer de justifier la médiocrité des salaires des enseignants français, désormais bien connue, en disant qu'ils travaillent moins que leurs homologues étrangers. Mais qu'en est-il réellement ?

Voici quelques-unes des données publiées par le rapport, qui fournissent des indications sur les rémunérations des enseignants et leur charge de travail.

- ▶ Tout d'abord, on constate que les enseignants français perçoivent effectivement une rémunération très inférieure à la moyenne.
- ▶ Ensuite, les indicateurs démontrent que contrairement à une opinion tenace, l'enseignant français travaille beaucoup : le nombre d'heures devant élèves et le nombre d'élèves par

classe sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Les chiffres indiquent donc ce que les enseignants savent déjà : ils n'ont pas à rougir de la quantité de travail qu'ils fournissent, d'autant que leur charge de travail globale s'accroît avec les réformes. La dernière étude publiée par la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) indique qu'en 2010, les professeurs estimaient en moyenne leur temps de travail à plus de 40h par semaine.

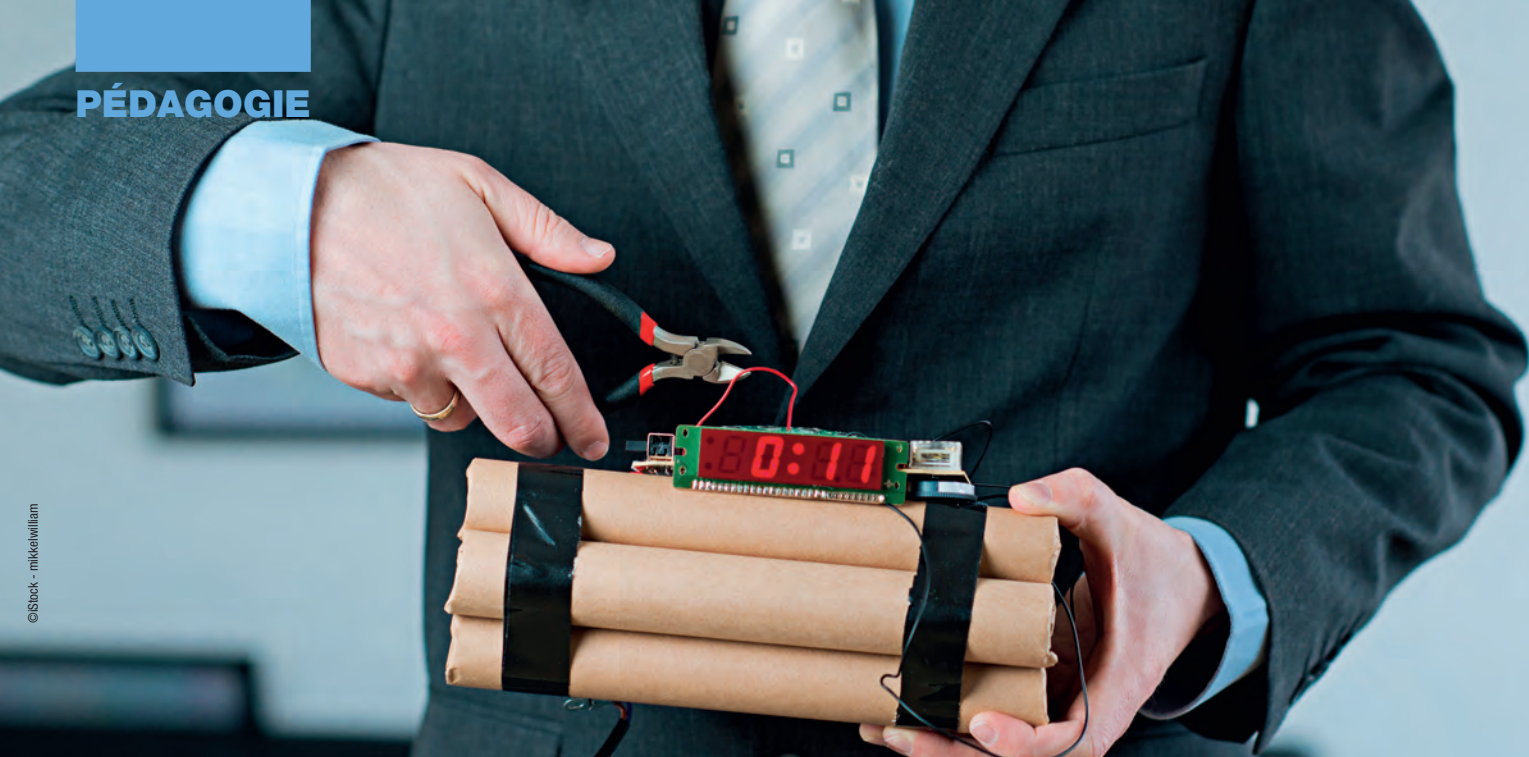
- ▶ Ainsi, très logiquement, le coût salarial annuel des enseignants par élève en France est très nettement inférieur à la moyenne, comme l'indiquent les trois dernières colonnes du tableau. On aura donc beaucoup de mal à ne pas en conclure que l'État français manque considérablement d'ambition et ne prend pas la mesure des enjeux que représente l'éducation pour notre économie et notre cohésion sociale.

Le constat est donc sans appel : oui, les enseignants français sont mal payés et mal considérés. Ils le sont par rapport aux autres fonctionnaires français, comme nous l'avons démontré dans notre précédent article, et ils le sont par rapport à leurs collègues étrangers. ■

N.B. : //

- ▶ Les rémunérations sont en dollars. Elles correspondent au « salaire statutaire des enseignants sur la base des qualifications les plus courantes ».
- ▶ Pour la France, la rémunération « inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire ».
- ▶ Nous avons pris les données salariales après 15 ans de service, qui semblent les plus pertinentes. En effet, les chiffres paraissent fantaisistes pour la France en fin de carrière (tout en restant inférieurs à la moyenne de l'OCDE !). L'OCDE estime notre rémunération à 54 000 \$ (soit près de 3 000 de moins tout de même que la moyenne de l'OCDE), ce qui correspondrait à environ 4 000 € mensuels. Seuls les certifiés à la classe exceptionnelle et les agrégés hors classe peuvent prétendre à un tel traitement brut, avec 2 HSA, ce qui concerne donc bien peu d'enseignants.
- ▶ Le rapport « Regards sur l'Éducation » et ses indicateurs sont consultables ici : https://www.oecd-ilibrary.org/education/regards-sur-l-education_19991495.

	Salaire annuel après 15 ans d'exercice dans le 1 ^{er} degré - maternelle	Salaire annuel après 15 ans d'exercice dans le 1 ^{er} degré - primaire	Salaire annuel après 15 ans d'exercice dans le 2 nd degré - collège	Salaire annuel après 15 ans d'exercice dans le 2 nd degré - lycée	Nombre d'heures annuel effectuées devant élèves à l'école primaire	Nombre d'heures annuel effectuées devant élèves dans le 2 nd degré (moyenne collège-lycée)	Nombre d'élèves par classe dans le 1 ^{er} degré	Nombre d'élèves par classe dans le 2 nd degré - collège (données non disponibles pour le lycée)	Coût salarial annuel des enseignants par élève dans le 1 ^{er} degré	Coût salarial annuel des enseignants par élève dans le 2 nd degré - collège	Coût salarial annuel des enseignants par élève dans le 2 nd degré - lycée
France	35 963	35 963	37 450	37 450	900	684	23	26	1 827	2 615	2 999
Moyenne des pays de l'OCDE	41 386	45 004	46 780	48 697	784	672	21	23	2 936	3 604	3 723
Moyenne des pays de l'Union européenne	40 714	44 568	46 644	48 884	762	657	20	21	Non disponible	Non disponible	Non disponible



©Stock - mikkelwilliam

ÉCOLE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX : ATTENTION, (GROS) DANGER !

La Commission des affaires culturelles et de l'éducation a adopté un amendement présenté par 4 députés LREM. On se rapproche dangereusement de la fin de la distinction entre le primaire et le secondaire. Pour le plus grand déplaisir de l'ensemble des collègues.

Par Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC

L'amendement en question est rédigé avec les pieds, d'après les services du ministère. Il n'en a pas moins été repris : il crée des écoles du socle (pudiquement appelées autrement), et tout ce qui va avec. Il va permettre les échanges de service primaire/collège, la mise sous tutelle pédagogique des enseignants de collège par un super directeur d'école, et la mise sous tutelle des directeurs d'école par une équipe de

direction qui vient en plus de l'IEN. Et je ne vous parle pas de l'équipe administrative du collège, qui va devoir s'occuper également de toute la partie premier degré !

Jean-Michel BLANQUER a immédiatement repris le vocable « école des savoirs fondamentaux » dans sa communication. Preuve en est que non seulement il est en accord avec cette évolution, mais également qu'il l'avait fortement anticipée. ■



©Stock - Jacob Wascher Hansen

VERS UN BAC CORRIGÉ SUR O

Par Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC

Le SNALC a participé la 25 janvier dernier à une réunion sur l'expérimentation de la dématérialisation des copies de bac pour la session 2019. Il a rappelé que la question des conditions de travail était incontournable en la matière.

Cette expérimentation a donc lieu cette année, et concerne l'épreuve anticipée de sciences en L et ES. Elle se déroule dans les académies suivantes : Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon, Guadeloupe, Réunion, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes et Toulouse. Nancy-Metz expérimente également la dématérialisation sur l'épreuve anticipée de français.

Le ministère a mis en avant la question de la sécurisation (plus de pertes de copies, moins d'erreurs de saisie), mais aussi la possibilité de brasser les copies beaucoup plus facilement. Cette correction se fera via l'application SANTORIN, qui permet d'automatiser les transferts d'information ainsi que la mise en paiement. La numérisation est effectuée à l'aide d'un scanner spécifique, se révèle rapide (15 paquets de 30 copies en 45 minutes) et évite les fameuses opérations de massicotage et compagnie.

Le SNALC ne remet pas en cause (pour une fois !) la qualité du système. Elle est réelle et fait plutôt consensus. En revanche, il a averti le ministère sur le fait qu'on ne pouvait prétendre dématérialiser les corrections d'épreuves sans fournir du matériel



///// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ET REVOILÀ L'ÉCOLE DU SOCLE !

Le SNALC a pris connaissance de l'adoption par la commission des affaires culturelles d'un amendement visant à créer l'école du socle.

Ingénieusement dissimulée sous le vocable « école des savoirs fondamentaux » pour sembler rassurant et républicain, l'école du socle prévoit la fusion entre école primaire et collège. Les collectivités locales pourraient tranquillement se mettre d'accord pour créer des écoles du socle sur leur territoire, imposant des conseils pédagogiques mixtes, des conseils d'administration mixtes, soumettant les maîtres à l'autorité du chef d'établissement et les professeurs de collège à celle du « directeur-adjoint » qui assurerait, en sus des missions de directeur, « la coordination entre le premier degré et le second degrés ainsi que le suivi pédagogique des élèves ». C'est le problème avec les lois fourre-tout : on y met n'importe quoi.

Ce projet est la dernière étape avant la destruction définitive de nos statuts respectifs : il va mille fois plus loin que le cycle CM1-CM2-6°.

Le SNALC demande donc à la représentation nationale de faire disparaître cet amendement du texte final. ■

Paris, le 31 janvier 2019

ORDINATEUR ?

de qualité (et la formation pour s'en servir) aux collègues.

En effet, si une correction sur tablette avec stylet se rapproche du geste de la correction papier, la version souris+ordinateur familial n'est absolument pas ergonomique et se révèle vite fatigante, notamment pour des travaux uniquement rédigés comme en français. **Il faut arrêter de demander à notre profession d'utiliser son matériel personnel, payé sur des deniers personnels, pour accomplir un acte professionnel.**

L'expérience passée (Étranger, DROM, BTS) montre aussi une très forte tendance au flicage, ainsi qu'à l'ajout inopiné de copies supplémentaires. Nous effectuerons donc une enquête auprès de nos adhérents pour faire un bilan précis et complet. ■

MAIS... QUEL RAPPORT !?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

Un rapport, commis par l'IGEN et l'IGAENR, intitulé « De la gestion quantitative à la gestion qualitative des enseignants¹ », vient de paraître. Hormis quelques constats pertinents et de rares propositions intéressantes, il contient surtout des idées pour le moins dangereuses.

QUELQUES POINTS POSITIFS

Q Les Inspecteurs Généraux, auteurs de ce rapport, posent des diagnostics pertinents. Les territoires comme les disciplines sont inégalement dotés en moyen humains. Les enseignants sont très insatisfaits face à l'avancement linéaire auquel ils sont soumis. De même, ils ne se sentent pas convenablement accompagnés par l'institution. Enfin, il existe un déficit de formation qui est particulièrement problématique en ce qui concerne les collègues néo-titulaires.

Face à ces constats, quelques idées intéressantes sont émises. Il s'agirait tout d'abord de garder dans leur académie d'origine les néo-titulaires. Repousser d'un an l'obligation de participer au mouvement national, porter une attention particulière à leur première affectation permettre aux professeurs de prendre le temps d'apprendre leur métier sans être trop vite confrontés à un changement de vie qui phagocyte les préoccupations d'ordre pédagogique.

Le rapport considère ensuite qu'il faut améliorer la formation continue. Le SNALC ne peut que rejoindre cette idée. Mais pour notre syndicat, il convient de permettre aux enseignants de se sentir bien dans leurs pratiques pédagogiques en variant les formations et en cessant les formations/formatages.

MAIS DES IDÉES INQUIÉTANTES

Sur la formation, la préconisation première du rapport est de la rendre obligatoire sur hors temps scolaire. La grande idée que voilà !

Toutefois, c'est loin d'être tout.

Les auteurs du rapport pensent que pour améliorer le recrutement, il faut pérenniser le recours aux contractuels et aller vers un concours certes toujours national... mais à recrutement académique. De quoi, bien évidemment, lutter contre les disparités territoriales.

Afin que les enseignants se sentent moins éloignés de l'institution, il conviendrait apparemment de renforcer la RH de proximité – si cela est bien fait et accompagné de moyens, soit – mais aussi de donner une plus grande place aux chefs d'établissement. Ces derniers établiraient des lettres de missions pour les enseignants – accrochez-vous bien – qui seraient rémunérés en fonction de celles-ci, grâce à la massification des IMP. C'est en tous cas l'une des pistes retenues par les IG rédacteurs du rapport pour individualiser les carrières grâce aux missions pour reconnaître leurs mérites.

Heureusement, contrairement à ce qui peut parfois être lu, ils ne vont pas jusqu'au recrutement par les chefs d'établissement (mais serait-ce pire ?). Et sur d'autres idées, on peut deviner une certaine retenue. Les causes : l'attachement des enseignants à un système napoléonien et leur peur de l'arbitraire. De là à dire que nous sommes perçus comme des dinosaures qui vivent dans la crainte... ■

(1) http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/04/7/IGEN-IGAENR-rapport-2018-91-Gestion-quantitative-gestion-qualitative-enseignants_1031047.pdf



©iStock - Pavel Gauk



LA FABRIQUE DOGMATIQUE DES PROGRAMMES D'EPS

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national à l'EPS

Alors que J.-M. BLANQUER annonçait avec satisfaction, le 21 janvier dans une vidéo Youtube¹, la sortie des programmes du Lycée général et technologique, le secteur EPS du SNALC dénonce concernant leur fabrication de nombreux dénis de démocratie ainsi qu'un mépris des personnels et de leurs représentants. Au-delà du fond, que nous détailleront par ailleurs, c'est avant tout la méthode et ses conséquences que nous analysons ici.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

En premier lieu, J.-M. BLANQUER vante la qualité représentative des groupes de travail du CSP affirmant qu'ils « ont réuni des universitaires, des professeurs de terrain, des inspecteurs ». En fait, ces entités normalement indépendantes, ont été constituées dans un entre-soi élitiste, non représentatif et orienté. Une simple recherche internet suffit à l'éclairer². Qui a présidé au choix, non neutre, de ces pilotes et autres contributeurs ? Pourquoi à ce stade d'élaboration les représentants des « professeurs de terrain » sont-ils écartés ? Pourquoi ces choix très éloignés de la philosophie défendue par la présidente du CSP ?

C'est dans ce contexte très fermé, de travail et d'audiences aux influences évidentes (AE-EPS...), qu'un premier projet de programme³ a été réalisé entre le printemps et l'automne 2018. Il nous a été présenté en audience, le 8 octobre dernier.

Nous avons découvert une première mouture complexe, organisée autour de la notion d'Expérience Corporelle Typique, chère à l'école Clermontoise et à la théorie de l'action située. Nous avons dénoncé une

opération de toilettage des programmes actuels reconduits derrière un nouveau vocabulaire connoté. Nous avons déposé dès le 11 octobre plusieurs amendements visant à préciser nos conceptions et à corriger ce premier tir⁴.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Un mois plus tard, le 13 novembre nous avons été réunis par la DGESCO, dans un groupe de travail disciplinaire, présidé par J.-M. HUART. Étaient présents les responsables nationaux des syndicats représentatifs en charge de l'EPS du SGEN, de l'UNSA, du SNEP et du SNALC. Deux inspectrices générales, C. SÈVE et M.-C. SEREAU complétaient ce groupe, remplaçant G. LECUIVRE, malheureusement décédé entre-temps (et dont nous saluons ici la mémoire).

Les syndicats espéraient constater l'effet de leurs premiers amendements et étudier un projet modifié. Mais, le projet initial du CSP était resté quasi inchangé. Cette audience fut donc un bis repetita et l'occasion de débats, parfois vifs entre les organisations syndicales et l'inspection générale, où chacun n'a fait que répreciser ses attentes.

Suite à cette réunion, nous avons renvoyé le 17 novembre à la DGESCO une seconde série d'amendements⁵.

Parallèlement, la DGESCO avait ouvert à la profession, depuis le 5 novembre, une consultation nationale sur ces futurs programmes, via un portail internet. Le SNALC a profité de cette audience pour demander que soient publiés ces résultats afin que chacun puisse apprécier d'une part les attentes des « professeurs de terrain » et d'autre part la façon dont elles seraient prises en compte dans l'amélioration du projet. Ce à quoi le directeur de la DGESCO s'est formellement engagé.

A ce jour, rien de ces remontées n'a été rendu public. Aussi nous sommes très étonnés d'entendre J.-M. BLANQUER affirmer avoir « regardé ces remarques très constructives qui ont été travaillées et ont permis d'améliorer encore ces programmes ». En l'absence de publication, nous doutons fortement du traitement de ces résultats et de l'utilité effective de cette consultation. Il s'agit d'un nouveau déni de démocratie et d'un double mépris concernant les enseignants et leurs représentants.

LA COMMISSION SPÉCIALE LYCÉE

Trois semaines plus tard, le 8 décembre, une seconde version du projet nous est enfin parvenue⁶.

Notre surprise fut grande. Le projet initial du CSP avait été réduit de moitié et en grande partie réécrit. De mémoire de législateur on avait rarement lu de tels bouleversements entre deux textes. Mais qui en furent les rédacteurs ?



Nous avons posé cette question, le 13 décembre, lors de notre troisième audience pour l'examen des futurs programmes par la Commission Spéciale Lycée. La forte professionnalisation indispensable pour rédiger un tel programme, ainsi que l'intelligibilité de ces textes pour les personnels les plus qualifiés de l'administration, nous laissent penser, en l'absence de réponse, que seule l'Inspection Générale était en mesure d'effectuer ces transformations, reprenant ainsi en coulisse la main sur cette écriture.

Est-ce bien légitime ? L'indépendance rédactionnelle initiale du CSP est-elle respectée ?

Là encore la fabrique n'est pas claire et le dialogue social fermé.

L'examen de cette seconde version démontrera un semblant d'écoute évident. Certains amendements ont bien été considérés mais de façon très superficielle. Le SNEP par exemple, opposé à l'intégration du yoga et de la danse de couple dans la liste nationale des APSA sera entendu. Ces activités disparaîtront dans cette mouture. Le SNALC qui soulignait le manque de cohérence dans le continuum collège-lycée entre les notions de Champ d'Apprentissage et d'Expérience Corporelle sera aussi écouté. La première notion remplacera définitivement la seconde. Mais les rectifications concédées restent faibles et à la marge. Elles sont avant tout diplomatiques et la preuve d'une écoute, même minime, qui rend irréprochable le processus démocratique de fabrique. Tout cela n'est que façade. Malgré une restructuration importante et superficielle, le fond demeure intact.

Ainsi, la classification des APSA, simplement renommée, et les contraintes programmatiques associées, majoritairement contestées par la profession et les organisations depuis dix ans, restent inchangées. De même, les Attendus de Fin de Lycée n° 2, que le SNALC reprochait en raison de leur nature ultra-méthodologique et de leur mise en concurrence avec les AFL1 de nature motrice, ont habilement été reconduits sous une forme différente. Ils sont devenus un nouvel objectif général pour la discipline : « Le savoir se préparer et s'entraîner ». La concurrence parallèle avec les visées physiques et motrices est moins flagrante. Il n'en demeure pas moins que cet objectif, beaucoup plus adapté à une EPS optionnelle ou préparatoire aux STAPS, reste commun et transversal à toutes les activités et s'adresse à tous les catégories de lycéens.

Face aux nombreuses problématiques reconduites et restant intraitées, nous avons fait connaître nos désaccords à la CSL et nous avons à nouveau déposé le 15 décembre une dernière série d'amendements en direction du Conseil Supérieur de l'Éducation⁷, ultime étape de consultation.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le 18 décembre, les organisations ont défendu leurs amendements devant le CSE espérant une dernière fois pouvoir modifier la seconde version remaniée par l'Inspection Générale. Tous les amendements ont été étudiés et votés. 80 % des améliorations proposées ont été approuvées par le CSE. Certaines propositions ont même été plébiscitées, comme les amendements n° 2 et 4 du SNALC qui ont obtenu sur les 50 votes une très forte majorité et le soutien des autres organisations syndicales, SNEP compris⁸.

FAISANT FI DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PROFESSIONNELLE, CONSIDÉRANT DE FAÇON TRÈS MARGINALE ET SUPERFICIELLE LES PROPOSITIONS DES REPRÉSENTANTS DES « PROFESSEURS DE TERRAIN », CETTE FABRIQUE PEUT ÊTRE QUALIFIÉE DE DOGMATIQUE.

A titre d'exemple, l'amendement n° 4 du SNALC, visant à assouplir la contrainte programmatique des APSA et à permettre aux élèves d'opérer des choix d'activités plus motivants, personnalisés et spécialisés.

ORGANISATION DE L'EPS

Sur les trois années du lycée

- Proposition des programmes : Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé de manière à contribuer à la formation et à la culture communes des lycéens.
- Amendement du SNALC : L'offre de formation proposée aux lycéens doit couvrir les 5 champs d'apprentissage. Le parcours de formation de chaque lycéen doit s'appuyer sur au moins trois des cinq champs offerts de manière à contribuer à une formation et à une culture communes tout en permettant des choix et un approfondissement favorables au prolongement de la pratique dans l'enseignement supérieur ou la vie future.

Tous ces amendements jugés favorablement par le CSE, laissés ensuite à l'arbitrage du Ministre étaient l'occasion de donner du crédit aux programmes. En effet, il est important de noter qu'en dehors de ces amendements l'arrêté de programme a été unanimement rejeté par le CSE, recueillant

38 oppositions, 11 abstentions, 1 refus de vote et donc **aucune voix en sa faveur.**

Pour autant aucun des amendements proposés et validés par le CSE, n'a été retenu.

Malgré des heures de réflexion, de rédaction, de concertation, les jeux étaient faits. Mis à part le retour du yoga à la demande du SGEN⁹, de l'UNSA¹⁰ et du SNALC⁷, la version définitive des programmes publiée au BO du 22 janvier¹¹ est en tous points identique à celle recomposée par l'Inspection le 8 décembre. Pire, de nouvelles injonctions se sont rajoutées en dehors de toute concertation, comme celle stipulant que l'EPS « contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre (p 3) ». Cela n'a rien d'anodin !

Faisant fi des résultats de la consultation professionnelle, considérant de façon très marginale et superficielle les propositions des représentants des « professeurs de terrain », cette fabrique peut être qualifiée de **dogmatique**. Elle repose sur des procédés obscurs et impose une conception unilatérale, bien particulière et grou-

pusculaire de l'EPS, dont la légitimité est très discutable. Déguisé en dialogue social, le dialogue de sourds organisé conserve, malgré sa vacuité, un très grand intérêt. Celui de maintenir la croyance de l'exercice démocratique et de légitimer des décisions finalement arrêtées d'autorité.

Dès lors, on ne peut plus feindre de s'étonner de l'émergence de mouvements radicalisés quand la **démocratie « canadi-dry »**, révélée par ce petit exemple, devient à ce point la stratégie dominante de gouvernance. ■

RÉFÉRENCES CONSULTABLES EN LIGNE : WWW.SNALC.FR/NATIONAL/ARTICLE/4385

- (1) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-1-Bac-2021-Presentation.mp4>
- (2) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-2-Composition-GEPP.pdf>
- (3) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-3-CSP-V1.pdf>
- (4) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-4-AmendementsSNALC-CSP.pdf>
- (5) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-5-AmendementsSNALC-DGESCO.pdf>
- (6) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-6-MEN-ProjetV2.pdf>
- (7) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-7-AmendementsSNALC-CSE.pdf>
- (8) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-8-AmendementsSNEP-CSE.pdf>
- (9) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-9-AmendementsSGEN-CSE.pdf>
- (10) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-10-AmendementsUNSA-CSE.pdf>
- (11) <http://snalc.fr/uploads/documents/national/QU1426-EPS-11-ProgrammesEPS.pdf>

LOI BLANQUER : NOS DÉPUTÉS N'ONT-ILS RIEN D'AUTRE À FAIRE ?

Par Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC

Au moment où nous écrivons ces lignes, le projet de loi sur l'École de la confiance est à l'étude en première lecture à l'Assemblée nationale. Et c'est déprimant.

Le SNALC a déjà signalé depuis un bon moment que ce projet de loi n'a aucune cohérence interne, et que la « confiance » est un fil directeur bien mince pour relier des choses aussi variées que la scolarisation obligatoire dès 3 ans, la création d'un rectorat à Mayotte ou bien encore l'invention d'établissements publics internationaux ultra-sélectifs (voir QU n°1422, page 11).

Et donc, puisque ce projet est un fourre-tout, la représentation nationale s'est fait un plaisir de déposer plusieurs centaines d'amendements portant sur absolument n'importe quoi. Il est intéressant (mais également très inquiétant) de voir quels amendements sont adoptés. Cela donne un très bon aperçu de la politique réellement menée par le ministère.

D'un côté, les symboles républicains qui ne mangent pas de pain (mais coûtent des sous) : drapeau français, drapeau européen et refrain de la Marseillaise¹ dans toutes les salles de classe ! On entend bien la volonté de réappropriation, mais était-ce vraiment la priorité au vu de l'état de notre École, et de l'état de délabrement d'un grand nombre de ses salles et bâtiments ? On peut aussi y ajouter les belles déclarations la main sur le cœur telles que « le règlement intérieur rappelle le principe de l'école inclusive en précisant les principaux droits et devoirs qui y sont attachés ». Ça sera du plus bel effet à côté de la fausse interdiction du téléphone portable.

De l'autre côté, les véritables évolutions de la politique éducative. La création d'écoles du socle, évidemment. Mais aussi la généralisation des PIAL², qui permettent de « mutualiser » les AESH et de les faire même travailler sur plusieurs établissements. Ainsi, on fait de sérieuses économies, puisque le même AESH pourra tranquillement s'occuper de plusieurs élèves en même temps, et changer d'élèves d'une heure de cours sur l'autre ! On mesure à quel point la jolie phrase dans le règlement intérieur est à la limite de la gifle au visage des élèves en situation de handicap... et des personnels qui s'en occupent avec toujours moins de moyens. ■

(1) Il faudra expliquer aux députés que le refrain de la Marseillaise, ça va uniquement de « Aux armes, citoyens » à « abreuve nos sillons ».
(2) PIAL : Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés.

ACADÉMIES : FUSION ET CONFUSION

Par Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC

Le SNALC a participé à un groupe de travail sur la réforme territoriale le 13 février dernier, suite aux annonces du ministre. On ne fusionne plus (sauf en Normandie), mais on avance quand même.

Il est probable que ce sont les élus locaux qui auront fait pencher la balance, notamment à Limoges : la fusion des académies, finalement, c'est non. Après avoir argumenté des mois durant sur le fait que c'était la seule solution viable, le ministère se rend soudain compte qu'on peut faire autre chose. Mais quoi ? Le SNALC vous indique le schéma prévisionnel qui lui a été présenté, et qui est éventuellement susceptible d'évoluer encore.

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE

- Responsable de l'action des ministres
- Autorité hiérarchique sur les autres recteurs dans la région
- Responsable de la carte des formations, du supérieur, de l'international, du numérique
- Recherche d'une mutualisation sur plusieurs fonctions (immobilier, achats, juridique, statistique, système d'information examens et concours...)
- Organise les services académiques.

LE RECTEUR D'ACADÉMIE

- Mise en œuvre des orientations sur le champ scolaire, éventuellement sur le supérieur par délégation
- Pleinement compétent sur la gestion des ressources humaines 1^{er}/2nd degré
- Pilotage des EPLE
- Supérieur direct des IA-DASEN de son académie

Le SNALC demeure très vigilant sur cette question du rapport hiérarchique, et sur le fait que chaque rectorat dispose de mis-



sions importantes. Les échanges vont reprendre dans chaque académie et région académique. Il ne faudrait pas par exemple que les promesses faites (le Professionnel géré à Limoges) disparaissent en cours de route.

Nous avons obtenu des garanties sur le maintien des périmètres des commissions paritaires, mais aussi des comités techniques académiques.

Nous demandons un véritable protocole d'accompagnement des personnels administratifs, qui ne doivent pas se retrouver à choisir entre une mobilité fonctionnelle qui n'existerait que sur le papier et une mobilité géographique qui serait un choix « de force ».

Le cas de la Normandie — où le projet de fusion est maintenu — demeure très difficile, la situation actuelle étant délétère. Le SNALC a officiellement demandé qu'en cas de fusion (ce que nous ne voulons pas), aucune suppression de poste n'ait lieu chez les administratifs. ■



DE L'USAGE ABUSIF DU MOT « BIENVEILLANCE » DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Par **Eugénie DE ZUTTER**, secrétaire académique du SNALC de Reims

En effet, qui n'a jamais assisté à un conseil de classe au cours duquel les professeurs sont sommés d'être bienveillants avec leurs élèves ? Qui n'a jamais vu en commission éducative les collègues rappelés à l'ordre sur la nécessité d'être bienveillant ? Qui n'a jamais entendu les inspecteurs et autres pédagogues ayant le vent en poupe répéter que la bienveillance est au cœur du métier d'enseignant ? Ainsi martelé, ce mot est présenté comme la baguette magique pour résoudre tous les maux de notre système scolaire.

Qu'est-ce donc que la « bienveillance » ? Il s'agit, selon le Larousse, d'une « disposition d'esprit inclinant à la compréhension et à l'indulgence envers autrui ». Mais, dans l'Éducation nationale, on nous la présente comme une attitude consistant à tout accepter des élèves, à ne plus rien oser exiger d'eux. En conséquence, cette injonction à la bienveillance pousse des collègues à adopter d'étranges habitudes : en cas de mauvaises moyennes, ils se

sentent obligés de se justifier devant leurs chefs d'établissement ; d'autres s'imposent de refaire les mêmes devoirs à leur classe afin remonter la moyenne (se punissant finalement eux-mêmes car ils corrigeront deux fois le même travail) ; certains vont même jusqu'à donner le sujet de l'évaluation la veille afin d'éviter une catastrophe.

Tout cela démontre que les professeurs en viennent à se sentir responsables, peut-être même coupables, des difficultés scolaires de leurs élèves. Votre moyenne de classe est mauvaise ? Certains élèves n'arrivent pas à surmonter leurs difficultés ? Vos évaluations sont jugées trop difficiles par les élèves (voire par les parents d'élèves) ? C'est votre faute : vous n'êtes pas assez bienveillant ! Des professeurs ont même déjà vu leurs mauvaises moyennes pointées du doigt en conseil de classe ou en entretien privé avec la direction parce qu'elles ne cadraient pas avec des objectifs.

Jamais ne sont évoquées les diverses raisons (auxquelles de nombreux collègues pensent tout bas sans oser les exprimer tout haut) pouvant expliquer des résultats si médiocres : le manque de travail des élèves (alors que les copies blanches sont devenues monnaie courante, parfois dès la 6^e) ; l'absence de rigueur dans la réalisation des exercices donnés comme en attestent les quantités de travaux rendus brouillons et bâclés, même chez des Troisièmes et des Terminales ; le peu d'intérêt de certains élèves pour les conseils prodigués par leurs professeurs.

LES PROFESSEURS EN VIENNENT À SE SENTIR RESPONSABLES [...] DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES DE LEURS ÉLÈVES.

Et il y en a tant d'autres... Au lieu de prendre à bras le corps les vrais problèmes de notre système scolaire, l'intelligentsia préfère se tourner vers sa cible favorite : les professeurs. L'échec scolaire en France est forcément dû à leur manque de bienveillance.

Mais que devrait donc signifier la bienveillance dans un

contexte scolaire ? Pour le SNALC, la réponse est sans ambiguïté possible : la bienveillance exprime avant tout une idée d'exigence. Le professeur exigeant poussera inlassablement ses élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes. Il saura leur montrer que c'est par le travail rigoureux et par l'effort constant qu'ils progresseront. Surtout, il les aidera à se frotter aux difficultés et leur donnera les armes pour les surmonter. Bref, il les fera vraiment travailler et grandir, sans leur mentir. Rien à voir donc avec l'indulgence molle ou la bienveillance naïve auxquelles

nous sommes subrepticement formatés par les grands théoriciens de l'Éducation nationale. À écouter ces derniers, un professeur exigeant serait nécessairement un tortionnaire... Ils n'ont donc rien compris !

Il est urgent de redonner ses lettres de noblesse à la vraie bienveillance, qui est l'essence même de notre métier. Peut-être faudrait-il commencer par en rappeler le sens véritable aux personnes qui l'utilisent abusivement. ■

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Martial CLOUX	SNALC - 26 rue J-J.Rousseau, 02200 SOISSONS - martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27
BESANÇON Mme Sylvie PRÉVOT	SNALC - 13 rue du Ballon, 90300 OFFEMONT - snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13
BORDEAUX Mme Cécile DIENER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON - snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36
CAEN M. Henri LAVILLE	SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 33 92 09 61
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC - Maxime REPERT, 6 bis rue Pierre Curie, 21000 DIJON snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE M. Anne MUGNIER	SNALC - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Mme MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (M. LEVY)
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 08 43 31 12
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Secrétaire académique : Vincent CLAVEL - v.clavel@yahoo.fr
NANCY - METZ Mme Anne WEIERSMÜLLER	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS - 01 40 22 09 92 - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna Mithalal - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne Leloup - 06 59 96 92 41.
POITIERS M. Toufik KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufikayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS M. Thierry KOESSLER	SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS - snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 les Riays, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
LA RÉUNION M. Jean-Louis PRADEL	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
ROUEN M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-rouen@snalc.fr - www.snalc.fr/rouen - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean Léonardon - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - Haut-Rhin : 06 52 64 84 61 - Bas-Rhin : 06 51 13 31 40
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 11 50 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS - snalc.detom@gmail.com - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique confessionnelle ou idéologique.*

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION



snalc

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

ENCORE PLUS FACILE ! PRIVILÉGIEZ LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Académie :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS

Sect. Int. DDFPT ESPE CNED GRETA

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) :

Uniquement par voie électronique (mail)

Uniquement par courrier papier

Par mail ET par courrier

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).**

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

COMPARONS DEUX COTISATIONS À 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC : après déduction fiscale, elles reviennent toutes deux à 200 - 66% x 200 (réduction ou crédit d'impôt) = 68 euros.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À UNE PROTECTION JURIDIQUE (VALEUR 35 À 40 EUROS) : au **SNALC**, elle est incluse dans votre cotisation (GMF) et votre adhésion vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros.

Dans un syndicat X, elle n'est pas incluse et votre adhésion vous revient toujours à 68 euros auxquels il faudra rajouter 35 à 40 euros d'assurance.

REPRÉSENTATIF : grâce à ses résultats aux dernières élections professionnelles, le **SNALC** siège au Comité Technique Ministériel (CTM) avec son partenaire le SNE, aux côtés de cinq fédérations (FSU, CFDT, UNSA, CGT et FO) : **seules ces six organisations sont représentatives** pour chaque catégorie de personnels de l'Éducation nationale.

PUISSANT : avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC est le 2^{ème} syndicat de l'enseignement secondaire** (dont PRAG et PRCE) en voix et en sièges.

INDÉPENDANT : le SNALC est le seul syndicat représentatif dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'État**. Il estime que les moyens humains (décharges syndicales - décret 82-447 du 28 mai 1982) suffisent pour défendre les personnels et proposer des projets pour l'École. **Le SNALC demande l'interdiction de toute subvention publique aux organisations syndicales.**

TRAVAILLEUR : le SNALC est le seul syndicat à proposer à budget constant des projets novateurs et aboutis pour l'École (École des Fondamentaux), le Collège (Collège modulaire), le Lycée (Lycée de tous les savoirs) et de la maternelle à l'université : (Permettre à tous de réussir) à télécharger sur www.snalc.fr

HONNÊTE ET TRANSPARENT : les comptes du SNALC, élaborés par un cabinet d'expertise indépendant, sont publiés dès leur approbation par les Commissaires aux comptes qui les examinent : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/> (taper SNALC dans la case « titre de l'organisation »).

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) par chèque à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Calculs au verso

(ses tarifs n'augmentent pas en 2018/2019 pour la huitième année consécutive)

Le **SNALC vous offre** l'Assistance et la Protection Juridiques pénales (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion**, une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC » là où l'Éducation nationale ne propose rien, et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (voyages, culture ...) : bouton « Avantages SNALC » sur www.snalc.fr

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS Hors Classe ts chevr.			CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tous échelons	265 €	55,10	Tous échelons	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**
STAGIAIRES ESPE : **70 €**

Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**

Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**
CLM, CLD : **125 €**

RÉDUCTIONS :

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**

Couples Adhérents **-25%** chacun

Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES)	60 €	Idem !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	*Crédit d'impôts : vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposable.